

Les pharmaciens peuvent désormais vendre le composant du cannabis CBD



Les pharmaciens peuvent désormais vendre le composant du cannabis CBD - © GEOFFROY VAN DER HASSELT - AFP

Belga

🕒 Publié le jeudi 08 août 2019 à 16h51

Les pharmaciens peuvent désormais vendre le cannabidiol (CBD) en tant que médicament sur prescription d'un médecin, selon une circulaire diffusée mardi par l'Agence fédérale des médicaments et des produits de santé (AFMPS).

Le CBD est un composant du cannabis, tout comme le tétrahydrocannabinol (THC) qui a lui des effets psychotropes. En Belgique, un arrêté royal de juin 2015 interdit aux pharmaciens de délivrer des préparations magistrales - médicaments prescrits par un médecin et réalisés dans la pharmacie elle-même - contenant du THC. Seul le médicament Sativex, qui contient aussi bien du THC que du CBD, est autorisé sous certaines conditions pour les patients atteints de sclérose en plaques.

L'arrêté royal interdisait également les préparations à base de CBD en raison de la possibilité de contamination par des traces de THC. *"Une telle interdiction ne semble pas être le but de l'arrêté royal"*, indique toutefois l'AFMPS dans sa circulaire.

Par conséquent, l'agence autorise désormais l'utilisation de *"matières premières telles que le cannabidiol contenant des traces de THC"* pour des préparations magistrales si l'exposition du patient au THC ne dépasse pas 1 microgramme par kilogramme de poids corporel par jour. Les pharmaciens doivent surveiller les effets indésirables et acquérir les connaissances nécessaires, ajoute la circulaire.

Seuls les pharmaciens peuvent le vendre légalement comme médicament

Le porte-parole de l'AFMPS, Olivier Christiaens, souligne que le CBD peut être vendu légalement comme médicament uniquement par les pharmaciens. Il met également la population en garde contre les *"CBD shops"*, qui proposent des produits à base de cannabidiol. *"Contrairement aux pharmacies, il n'y a pas de supervision et de suivi médical dans ces magasins. Seules les pharmacies peuvent administrer le CBD en tant que médicament."*

Les pharmaciens peuvent transformer la matière première pharmaceutique CBD - une poudre - en huile, en pilules ou en pommade. Aux États-Unis, il existe notamment un médicament antiépileptique reconnu à base de CBD.